

SAMEDI 25

Groupes 2 - 5 - 6 - 7 - 8 et 10

Molossoïdes, Chiens d'Utilité,
Chiens Nordiques,
Chiens de chasse - Lévrier

Société Canine Midi Côte d'Azur
Association Canine Territoriale Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Affiliée à la Société Centrale Canine, reconnue d'utilité publique

CACS-CACIB

Exposition sans cage

DIMANCHE 26

Groupes 1 - 3 - 4 et 9

Chiens de Bergers,
Terriers, Teckels,
Chiens de Compagnie

Samedi 25 et dimanche 26 novembre 2017

EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE

MARTIGUES

La Halle de Martigues
av. Louis-Sammut 13500 Martigues

Renseignements

Patrice Vigne - 06 25 79 99 99

Michèle Rollet - 06 25 79 84 09

michele.rollet93@orange.fr



Concours Jeunes Présentateurs - 5 Best : Babies, Puppies, Vétérans, Jeunes, Adultes

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter des modifications dans la répartition des races affectées aux juges en fonction du nombre de chiens engagés ou en l'absence d'un juge.

SAMEDI 25

2^e Groupe

Spéciale St Bernard et Dogue du Tibet,
Terre-Neuve, Landseer.....**Mme BARDET**
Berger d'Anatolie, Hovawart.....**M. DUX (D)**
Spéciale Bulldog, Bullmastiff, Mastiff.....**Mme FLAMME**
Spéciale Berger de l'Est,
Montagne et Mâtin des Pyrénées, races du Camila.....**M. KARCHER**
Schnauzers, Pinschers, Affenpinscher.....**Mme MEYER**
Spéciale Rottweiler, Cane Corso.....**Mme MAKOMASKI**
Bouvier Suisses, Dogue Argentin,
Mâtin Napolitain, Léonberg.....**M. NODALLI (I)**
Spéciale Boxer.....**Mme PINET**
Dogue Allemand, Shar Peï.....**M. WAGNER (D)**
Spéciale Dobermann,
Dogue de Bordeaux et autres races du groupe.....**M. CHAPIRO**

5^e Groupe

Eurasier, Akita Américain, Podencos, Podengos, Basenji.....**M. KLEIN**
Spéciale Spitz Allemands et Italien.....**Mme LARIVE**
Chiens Nordiques, Spitz Japonais.....**M. NODALLI (I)**
Siberian Husky, Alaskan Malamute, Chow-Chow
et autres races groupe.....**Mme MEYER**

6^e Groupe

Rhodesian Ridgeback, Dalmatien.....**M. MONTEFUSCO (I)**
Basset Hound et autres races du groupe.....**M. M HEHIR (Irl)**

7^e Groupe

Epagneul Breton.....**M. CHAPIRO**
Spéciale Braque Allemand.....**M. MIGNOT**
Spéciale Braque d'Auvergne,
Setters Anglais, Irlandais, Gordon
et autres races du groupe.....**M. MEDARD-MANGIN**

8^e Groupe

Retrievers, Spaniels.....**M. CITERNE**
Barbet, Lagotto, Chiens d'Eau
et autres races du groupe.....**M. MEDARD-MANGIN**

10^e Groupe

Lévrier Polonais, Barzoï, Magyar Agar, Lévrier Ecossais.....**M. DUX (D)**
Afghan, Saluki, Greyhound,
Lévrier Irlandais, Petit Lévrier Italien.....**M. MONTEFUSCO (I)**
Whippet et autres races du groupe.....**M. BRASSAT-LAPEYRIERE**

11^e Groupe

Spéciale Chien Corse.....**M. KLEIN**
Bulldog continental, Briquet de Provence,
Saint Usuge et autres races.....**M. MEDARD-MANGIN**

Samedi 25 novembre

Régionale d'Élevage Club du Yorkshire Terrier- Juge : Mme DESSERNE

Contact et engagement : Pierrette ESCOFFIER - 04 74 32 04 07 - pierrette.escoffier@gmail.com

JURY PRESENTI

1^{er} Groupe

Colley, Kelpie.....**M. BRASSAT-LAPEYRIERE**
Berger Australien.....**M. CHAPIRO**
Spéciale Berger Blanc Suisse,
Berger Allemand, Bobtail, Bergers de Beauce, Picard.....**M. DUX (D)**
Spéciale Bouviers des Flandres et des Ardennes,
Bouvier d'Australie.....**Mme MEYER**
Welsh Corgi.....**M. MONTEFUSCO (I)**
Spéciale Chien Loup Tchécoslovaque, Nizinny.....**M. MEDARD-MANGIN**
Spéciale Bergers de l'Est et Italien (autres races)
Spéciale Berger Hollandais, Loup de Saarloos, Schapendoes.....**M. POUVESLE**
Berger des Shetland, Colley Barbu.....**M. WAGNER (D)**
Chiens de Berger Belges, Schipperke.....**Mme DESSERNE**
Border Collie, Berger des Pyrénées, Berger Catalan,
Berger de Brie, races du Camila et autres races du groupe.....**M. KARCHER**

3^e Groupe

Spéciale Airedale et Terrier Divers, Fox Terrier,
Terrier de Chasse Allemand, Jack Russel Terrier,
Parson Russel Terrier, Terriers d'Ecosse.....**Mme MARCILLAUD**
Spéciale Staffordshire Bull Terrier,
Spéciale Yorkshire.....**M. MEDARD-MANGIN**
Spéciale Bull Terrier,
Americain Staffordshire Terrier et autres races du groupe.....**M. M HEHIR (Irl)**

4^e Groupe

Teckels.....**M. MONTEFUSCO (I)**

9^e Groupe

Spéciale Cavalier King Charles, King Charles.....**Mme JAUFFRET**
Spéciale Bouledogue Français (Fauve).....**M. CHAPIRO**
Spéciale Bouledogue Français (Bringé et Caille).....**M. KARCHER**
Spéciale Caniches,
Coton de Tulear, Chiens Exotiques, Boston Terrier, Carlin.....**M. NODALLI (I)**
Bichons, Petit Chien Lion, Chiens Tibétains,
Petits Griffons Belges, Papillon, Phalène, Petit Chien Russe.....**Mme LARIVE**
Spéciale Epagneul Péinois et Japonais,
Chihuahua (poils longs).....**M. KLEIN**
Chihuahua (poils courts) et autres races du groupe.....**Mme DESSERNE**

11^e Groupe

Berger Américain Miniature.....**M. KARCHER**
Chiens Particolores.....**Mme DESSERNE**

Dimanche 26 novembre

Démonstration de sauvetage à l'eau

Contact : CCMCSA TERRE-NEUVE 13 - 06 13 45 04 88

Samedi 25 et dimanche 26 novembre

Concours d'Agility

Contact et engagements : CLUB CANIN DE LA VENISE PROVENÇALE - 06 79 63 74 33

en partenariat avec
CAP PEINTURE

Engagements internet* : cedia.fr

* Participation de 1 € pour frais postaux et bancaires.

MAJ : 14/09/2017

Martigues 2017 - 1

2 CLÔTURES DES ENGAGEMENTS

Lundi 30 octobre
et vendredi 10 novembre

(date de réception, tarifs page 3).

EXTRAITS DU REGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES AVEC ATTRIBUTION DU C.A.C.S. ET DU CACIB

ARRIVÉE ET JUGEMENT : ouverture des portes à partir de 8 h.

Début des jugements : 9 h.

LOGEMENT : pour les meutes, des cages seront à disposition. Il incombe aux exposants d'assurer le bien-être du chien lors des expositions canines. Il est interdit d'exposer le chien à des situations susceptibles de compromettre sa santé et son bien-être – comme abandonner un chien dans une voiture par des températures élevées ou très basses, et/ou le traiter de manière cruelle. La violation de ces règles entraînera l'exclusion de l'exposition canine en cours et des événements à venir.

SORTIE DES CHIENS : autorisée à partir de 12 h, aucune sortie temporaire ne sera autorisée. Les récompenses seront remises à partir de 14 h.

RESTAURATION : possibilité dans l'enceinte de l'exposition.

AFFICHAGE : les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'éleveur ; les principales récompenses obtenues par l'éleveur ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

TOILETTAGE : il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilette pendant longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gestuelle. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

COUPE D'OREILLE : depuis le 1^{er} juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit – accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc. – ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine.

SERVICE VÉTÉRINAIRE : le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants)

ANNULATION : en cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS : les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements au poteau le jour de l'exposition,
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes de lot d'élevage et élevage, ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Classes individuelles

Sont considérées comme classes individuelles, les classes Baby, Puppy, Jeune, Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion et Vétéran. Les âges sont comptés au jour de l'exposition

BABY – Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois (valablement vaccinés).

PUPPY – Pour tous chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois.

Les classes Puppy et Baby ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à classement.

JEUNE – Pour tous chiens âgés de plus de 9 et moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif EXCELLENT et non au CACS, ni au CACIB.

INTERMÉDIAIRE (donnant droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les classes Travail et Ouverte et d'un CACIB en concurrence avec la classe Champion). Pour les chiens âgés de plus de 15 et moins de 24 mois.

OUVERTE (donnant droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les classes Travail et Intermédiaire et d'un CACIB en concurrence avec la classe Champion) – Pour les chiens âgés de 15 mois.

TRAVAIL (donnant droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les classes Ouverte et Intermédiaire et d'un CACIB en concurrence avec la classe Champion) – Pour les chiens âgés de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe Travail (joindre une copie à la feuille d'inscription). La récompense doit être homologuée avant la date de clôture de l'exposition.

CHAMPION – Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des pays membres de la FCI et Champions internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation), âgés de 15 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS mais elle donne droit à l'attribution du CACIB en concurrence avec le CACS issu des classes Intermédiaire, Ouverte et Travail.

VÉTÉRAN – Pour tous chiens ayant l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS, ni du CACIB.

HORS CONCOURS – Pour les chiens titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre d'Origine reconnu par la FCI, âgés de plus de 4 mois et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont ni examinés ni confirmés en classe individuelle. Cette classe permet la participation aux paire, couple, lot d'affixe et lot de reproducteur (50% maxi).

Autres classes

MEUTES – Chiens courants, Terriers, Teckels uniquement

Chiens courants : pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

Terriers et Teckels : pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre. **TECKELS :** les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

Classes pouvant être constituées sur place

• **LOT D'AFFIXE** – pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

• **LOT DE REPRODUCTEUR** – pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré déjà engagés dans une classe individuelle.

• **COUPLE** – pour 2 chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

• **PAIRE** – Pour 2 chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

REGLÈMENT DES ENGAGEMENTS

• **MONTANT DES ENGAGEMENTS :** il sera libellé à l'ordre de la Société Canine Midi Côte-d'Azur et adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagné d'un titre de paiement à : Michèle ROLLET - Expo Martigues - 93 allée de Saint André 01960 PERONNAS. Il ne vous sera pas envoyé d'accusé de réception. Vous recevrez votre carte d'exposant quelques jours avant l'exposition. **Après validation par la SCMCA, il ne sera procédé à aucun remboursement.**

• **CLOTURE DES ENGAGEMENTS**

DEUX CLOTURES - 30 octobre et 10 novembre, entre ces deux dates majoration de 10 € par chien. Tout engagement parvenant après la dernière date de clôture (**date de réception**) sera refusé.

• **REFUS OU EXCLUSION**

1. des engagements :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI ;
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2. des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition).

- a) des chiens ne respectant pas la législation "Oreilles coupées".
 - b) ceux refusés par le Service Vétérinaire.
 - c) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- d) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
 - e) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès qu'ils sont prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

C.A.C.S.

Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} excellent en classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les juges font les propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer, pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé le RCACS. Le RCACS peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ;
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le CACS pour attribuer la Réserve de CACS le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le CACS et le mettre en concurrence avec les 1^{er} Excellent des deux autres classes.

CACIB – Les propositions de CACIB ne sont autorisées que dans les classes suivantes : Ouverte, Travail, Intermédiaire et Champion. Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge de 15 mois à l'ouverture de l'exposition. L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit. La classe "Jeune" ne peut prétendre à l'attribution du CACIB. Les juges font les propositions de CACIB d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un livre d'origine reconnu. Il appartient à la FCI de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du CACIB. Les chiens inscrits à un livre d'origine d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié dont le livre d'origine est reconnu par la FCI, peuvent seuls être acceptés à l'exposition. Le CACIB ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} Excellent (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif à condition d'être de mérite exceptionnel. Les chiens proposés pour le RCACIB peuvent obtenir le CACIB si le chien proposé pour le CACIB :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge, de ses origines, etc.
 - b) s'il a déjà le titre de Champion International.
- En cas d'attribution d'un seul CACIB pour plusieurs variétés d'une même race ou dans le cas d'une race trop nombreuse, jugée par deux juges différents, le juge chargé d'attribuer le CACIB sera désigné par avance par la société organisatrice et cette désignation sera portée au catalogue à la connaissance des exposants. Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la SCC en ce qui concerne le CACS et par la FCI pour l'attribution du CACIB.

B.O.B. : Meilleur de Race (BOB) – Le mâle et la femelle proposés pour le CACIB, le meilleur jeune mâle et la meilleure jeune femelle ayant reçu le qualificatif «1^{er} Excellent» dans la classe Jeunes, les meilleurs vétérans mâle et femelle ayant obtenu le qualificatif «1^{er} Excellent» dans la classe Vétérans concourant pour le titre de Meilleur de Race.

BOS (Best Opposite Sexe) – Le B.O.S. est attribué au mâle ou à la femelle de sexe opposé à celui qui vient d'obtenir le B.O.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE – Les chiens désignés Meilleur de Race seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition. Les propriétaires des « Meilleurs de Groupe » de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation ainsi que les juges étrangers habilités par la SCC.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli. Si besoin est une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

RECLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivés et être accompagnées d'une caution de 100 € qui restera acquise à la Société Organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS – Pourrait être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnelles par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRES IMPORTANT

AVIS AUX EXPOSANTS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER

1. Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

2. L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé

le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

3. Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

CHIENS DE 2^e CATEGORIE

Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le n° de tatouage (sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger).

L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus

– 1 – de prendre toutes les dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal) : tenue en laisse et muselière par une personne majeure en dehors des rings et cages).

– 2 – de présenter aux organisateurs de la manifestation, ainsi qu'à tout contrôle officiel, le récépissé de la déclaration en Mairie de ces animaux.

AGE MINIMUM EXIGE POUR LA CONFIRMATION

1^{er} Groupe : 12 mois sauf :	
Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres	15 mois
ATTENTION : les BORDER COLLIE ne sont confirmés que dans des épreuves sur troupeau. Se renseigner auprès du club au 07 82 11 83 26	
2^e Groupe : 12 mois sauf :	
Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet,	
Staffiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol,	
Mastiff et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro,	
Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo,	
Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer,	
Léonberg, Doberman, Rottweiler, Howarth, Can Corso,	
Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois	15 mois
3^e-4^e Groupes	12 mois
5^e Groupe : 12 mois sauf :	
Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario,	
Podenco Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco,	
Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland	15 mois
6^e Groupe : 12 mois sauf :	
Rhodesian Ridgeback	15 mois
7^e Groupe	12 mois
8^e Groupe : 12 mois sauf :	
Retrievers	15 mois
9^e Groupe : 12 mois sauf :	
Épagneuls Pékinois et Japonais	10 mois
10^e Groupe : 15 mois sauf :	
Whippet, Petit Lévrier Italien	12 mois

DEMANDE D'ENGAGEMENT CACS-CACIB

Inscription à la séance de confirmation seule voir page 4

REPLISSEZ SOIGNEUSEMENT RECTO-VERSO CETTE FEUILLE EN CARACTÈRE D'IMPRIMERIE

Joindre impérativement le règlement de vos engagements libellé au nom de la **Société Canine Midi-Côte d'Azur**.

- pour les exposants français : soit par **mandat cash**, soit par **chèque** (voir au dos)
- pour les étrangers, **mandat-poste international** ou **virement bancaire** (voir au dos).
- pour les adhérents, **la photocopie de la carte 2017**

EXPEDIER RAPIDEMENT LA DEMANDE (**attention au poids du courrier**) à :

Michèle ROLLET - Expo Martigues
93 allée de Saint André - 01960 PERONNAS

Race Sexe

Nom du chien

Couleur Poil (ras, long, dur)

Taille Poids
(pour Schnauzers, Pinschers, Chiens courants, Papillons, Phalènes)
(pour les Pékinois, Japonais, Caniches, Spitz, Teckels)

N° Livre d'origines Date de naissance

N° de tatouage (ou transpondeur)

Nom du père

Nom de la mère

Nom du producteur : M. Mme, Mlle
(Propriétaire de la mère au moment de la saillie)

Propriétaire :

Nom : M. Mme, Mlle

Prénom

Adresse (lisible)

Code postal Ville

Pays Tél.

Classe d'engagement

Baby Puppy Jeune Intermédiaire Ouverte

Travail Champion Vétéran Hors concours

Confirmation demandée

Paire : nom du 2° chien

Couple : nom du 2° chien

**2 CLÔTURES
DES ENGAGEMENTS**

**30 octobre
et 10 novembre***
**Majoration de 10 €
entre ces 2 dates**

*date de réception du courrier

N° d'arrivée

Réservé SCMCA

Engagements
internet*
cedia.fr

* Participation de 1 €
pour frais postaux
et bancaires.

Un seul chien par feuille d'engagement (photocopie acceptée).

Participation aux frais d'organisation TTC*
Exposition sans cage sauf meutes

Dates à réception du courrier	jusqu'au 30/10	du 31/10 au 10/11
Pour le 1 ^{er} chien (catalogue compris)	40 €	50 €
Pour les 2 ^e et 3 ^e chiens** (chacun)**	36 €	46 €
A partir du 4 ^e chien** (chacun)**	32 €	42 €
Baby, Puppy, Vétéran	30 €	40 €
Hors concours	20 €	30 €
Meute (au moins 6 chiens), <u>tarif par chien</u> <i>Tous en classe individuelle (cage gratuite)</i>	15 €	20 €
Paire, Couple, Lot d'Affixe, Lot de Reproducteur	10 €	10 €

* Pour les membres de la SCMCA à jour de leur cotisation 2017, réduction de 4 € par chien (sauf pour les meutes, couple, paire, lot d'affixe ou de reproducteur) : **joindre photocopie de la carte 2017**

** Les tarifs dégressifs s'appliquent uniquement aux chiens appartenant au même propriétaire

Classes dans lesquelles le chien peut être engagé (voir définition des classes dans le règlement)

SOMMES
ADRESSEES

◆ Classe Baby (de 4 à 6 mois).....
◆ Classe Puppy (de 6 à 9 mois)
◆ Classe Jeune (de 9 à 18 mois)
◆ Classe Intermédiaire (de 15 à 24 mois).....
◆ Classe Ouverte (âge minimum 15 mois)
◆ Classe Travail (âge minimum 15 mois - justificatif à fournir : voir page 4).....
◆ Classe Champion (âge minimum 15 mois - justificatif à fournir : voir page 4)
◆ Classe Vétéran (âge minimum 8 ans)
◆ Paire/Couple
◆ Meute Nombre de chiens de la meute € x..... =
◆ Classe Hors Concours (voir règlement page 2)
◆ Lot d'Affixe et Lots de reproducteurs - Engagement au poteau
TOTAL

Je déclare accepter sans restriction ni réserve les obligations qui résultent pour moi du présent engagement et qui figurent page 4.

Fait à Signature du propriétaire (obligatoire)
 le

BULLETIN D'ADHESION - Année 2018

Le règlement doit faire l'objet d'un paiement séparé.

(à retourner à la S.C.M.C.A., 180 chemin des Valladets 13510 EGUILLES)

Nouvelle adhésion

Renouvellement

N° adhésion - 1

N° adhésion - 2

1 - M. Mme Mlle : Nom Prénom Date de naissance

2 - M. Mme Mlle : Nom Prénom Date de naissance

Adresse

Code postal Ville Téléphone

Fax E.mail

Propriétaire d'un chien de race : Parrainé(e) par :

déclare adhérer à la SOCIETE CANINE MIDI-COTE D'AZUR et accepter les statuts et règlement en vigueur (les nouvelles demandes doivent être acceptées par le comité).

18 € cotisation individuelle

25 € cotisation couple

Signature 1

Signature 2

Fait à le

RENSEIGNEMENTS À FOURNIR

Pour les classes Travail et Champion

Les titres doivent avoir été homologués avant la clôture des engagements.

CLASSE TRAVAIL

CHIENS DE DÉFENSE

Date et lieu où le chien a obtenu soit :

- CERTIFICAT R.C.I. ,
- BREVET DE MONDIORING,
- PISTAGE F.C.I. 1,
- TEST INTERNATIONAL DE SAUVETAGE
- BREVET DE CHIEN DE DÉFENSE EN RING,
- BREVET EN CAMPAGNE,
- BREVET PISTAGE ,
- BREVET DE RECHERCHE UTILITAIRE,
- BREVET TROUPEAU (OVIN OU BOVIN)

CHIENS D'ARRÊT BRITANNIQUE ET CONTINENTAUX

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un minimum TRES BON ou le Brevet International de Chasse Pratique (B.I.C.P) 1ère ou 2e catégorie

CHIENS COURANTS

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un BREVET DE CHASSE

SPANIELS

Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R

BARBETS

Date et lieu où le chien a obtenu un BREVET DE TRAVAIL A L'EAU 1e ou 2e CATEGORIE

TERRIERS

Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu UN MINIMUM DE 100 POINTS

TECKELS

Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu AU MINIMUM 50 POINTS OU UN 3e PRIX

ou un MINIMUM DE 47 POINTS ou un 3e PRIX lors d'une épreuve de menée à voix sur lièvres ou au terrier artificiel.

CHIEN D'ELAN-NORVÉGIEN - CHIEN DE ROUGE DE HANOVRE ET DE BAVIERE

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chiens de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurler à la mort, chien de rouge indicateur à la mort
- TAN ou BREVET MAITRISE DU C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe

Joindre les justificatifs des titres Travail ou Beauté

CHIENS NORDIQUES DE TRAINEAU

Date et lieu du concours où le chien a obtenu LE BREVET DE TRAVAIL ECHELON 1

RETRIEVERS

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu TB EN FIELD OU BICP 1° ou 2° CATEGORIE

LEVRIERS

fournir copie du certificat (obligatoire) de la FCI confirmant que le lévrier a bien pris part à des courses ou coursings internationaux avec octroi du CACIL, au moins à quatre reprises, sur une période d'un an et un jour et qu'il a été classé à deux reprises parmi la première moitié des concurrents des courses et coursings.

Par ailleurs, au cas où ce classement a été obtenu lors d'un coursing international, le lévrier doit avoir obtenu au moins 2/3 du maximum des points.

Le certificat est fourni par la SCC via le secrétariat de la Commission Nationale d'Utilisation des Lévrier.

CLASSE CHAMPION

Date d'homologation du titre de Champion National de Beauté ou de Champion International (joindre une copie des justificatifs).

ATTESTATION

- Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant au recto et au verso de cette page. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve, tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçus et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement l'association organisatrice de toutes responsabilités du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette exposition.

- En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC.

- Je déclare également connaître la Loi du 06/03/99 et l'arrêté du 27/04/99 concernant les animaux dangereux et la Protection des animaux. Je déclare m'y soumettre.

- Je déclare respecter les lois et règlements cynophiles en vigueur.

Cochez la case correspondante

- Je suis un particulier (moins de deux portées par an)

Tous les exposants doivent se conformer à la réglementation en vigueur

- Je suis un éleveur (à partir de deux portées par an)

Les exposants ELEVEURS doivent se munir du document "Certificat de Capacité"

Veillez noter ici le numéro de votre Certificat de Capacité :

Fait à

le

Signature du propriétaire et ou de l'exposant



REGLEMENT
des engagements
"courrier"



CHEQUE BANCAIRE ou MANDAT-CASH (pour les exposants français) exclusivement à l'ordre de la **SCMCA**

MANDAT INTERNATIONAL (pour les exposants étrangers) à l'ordre de **SCMCA**

180 chemin des Valladets 13510 EGUILLES en date du

VIREMENT BANCAIRE (pour les exposants français ou étrangers) à établir à l'ordre de : **Société Canine - Association Midi Côte d'Azur**

Banque Postale Marseille

Code IBAN : FR75 2004 1010 0802 3859 9L02 915

Code BIC : PSSTFRPPMAR en date du

DEMANDE D'INSCRIPTION - CONFIRMATION SEULE - MARTIGUES

Vendredi
24 novembre
2017



Séance de confirmations de 15 h 30 à 17 h
pour les chiens non exposés
Entrée des chiens à partir de 14 h 30

Date limite d'inscription :
vendredi 10 novembre
(date de réception)

N° d'arrivée

Réservé SCMCA

Tarif : 36 €
par chien

Inscriptions
internet
cedia.fr

EXPEDIEZ

1. la demande d'inscription : remplir soigneusement cette feuille en lettres majuscules
2. photocopie du **certificat de naissance** ("pedigree provisoire") de votre chien
3. le **règlement (36 €)** par chien établi à l'ordre de SOCIETE CANINE MIDI CÔTE-D'AZUR
4. une **enveloppe timbrée** libellée à votre adresse, **affranchie** (tarif 20 g), pour recevoir votre carte d'entrée

Un seul chien par feuille, photocopies correctes acceptées

Age minimum pour la confirmation : voir extrait du règlement page 2

à : **Michèle ROLLET "Confirmations MARTIGUES"**
93 allée de Saint André - 01960 PERONNAS

Renseignements

06 25 79 99 99

06 25 79 84 09

michele.rollet93@orange.fr

Propriétaire

M. Mme Mlle Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville Tél.

E.mail @

Nom du chien Sexe : Mâle Femelle

Race

N° de tatouage ou de transpondeur Date de naissance N° Livre d'origine

Producteur : M. Mme Mlle Nom Prénom

Fait à le Signature